

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Commune de
 PERNES-LES-FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 ~~~~~

**SEANCE DU 4 MARS 2026**  
 (Date de convocation : 26 Février 2026)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 25 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 4  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 29 |

L'An deux mille vingt-six et le quatre Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent COMTAT, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

**Pouvoirs** : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Guillaume PASCAL (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès de la Région Sud  
 dans le cadre du dispositif « Région sûre ».

Monsieur VIAU expose à l'Assemblée que la Collectivité souhaite investir pour renforcer la protection de toutes les populations qui se trouvent sur son territoire. La sécurité des concitoyens et des visiteurs demeure le pivot des décisions au quotidien et pour la sécurisation des nombreuses animations.

La présente demande de subvention se fait dans le cadre d'une politique communale dynamique en matière de sécurité. Dans le contexte actuel, le développement des équipements de sécurité à la disposition des agents est primordial.

La Commune souhaite moderniser son parc de vidéoprotection. En effet, avec le changement récent de logiciel de vidéoprotection et le couplage à l'intelligence artificielle, certaines caméras commencent à présenter des signes d'obsolescence technique affectant la qualité et l'exploitabilité des images.

Par ailleurs, une caméra est prévue, à l'entrée de notre Camping Municipal qui est largement fréquenté en période estivale.

La présente demande porte sur l'installation, le remplacement et le déplacement de 34 caméras pour un montant total de 17 651,41 euros H.T., réparties comme suit :

- 12 remplacements sur le domaine public, notamment aux abords des écoles,

.../...

- 20 remplacements à l'intérieur de bâtiments communaux sensibles tels qu'à l'intérieur de la Mairie, dans le Centre Culturel des Augustins, aux Services Techniques Municipaux et à l'intérieur du Musée du cycle,
- 1 nouvelle caméra à l'entrée du Camping Municipal,
- 2 déplacements de caméras existantes afin d'avoir de meilleurs angles de vue.

Dans le même temps, la Commune souhaite acquérir pour les agents de la Police Municipale, les équipements suivants pour un montant total de 32 830,76 euros H.T. répartis comme suit :

- le renouvellement de 4 Gilets pare-balle pour montant de 2 133,00 euros H.T.
- l'achat de 3 caméras piétons : le service s'est équipé l'année dernière de 2 pistolets à impulsions électriques (P.I.E.) et les caméras déjà en dotation ne permettent pas le déclenchement de ces dernières lorsque le PIE est employé. Les caméras faisant l'objet de la présente demande pourront se déclencher automatiquement lorsque le PIE sera sorti de son étui. Ces deux caméras déjà en notre possession basculeront aux deux ASVP afin de sécuriser encore plus leurs interventions sur la voie publique. La 3<sup>ème</sup> caméra permettra d'équiper l'agent supplémentaire recruté. Le montant s'élève à 1 437,99 euros H.T.
- Système de verbalisation électronique GVe : chaque agent de la Police Municipale est équipé d'un appareil personnel de verbalisation électronique GVe, couplé au système « Municipol » et permet de traiter l'ensemble des demandes. Ces appareils permettent également de recevoir et d'émettre des appels. Suite au recrutement d'un agent, il est indispensable d'équiper cet agent d'un système de verbalisation électronique Gve dont le montant est de 970,00 euros H.T.
- Véhicule électrique pour les A.S.V.P : le véhicule attribué actuellement aux Agents de Surveillance de la Voie Publique est vieillissant. De plus, ce dernier est thermique et ne répond plus aux normes environnementales et de pollution. Il est donc nécessaire pour la collectivité d'acquérir un nouveau véhicule électrique. Le prix d'achat de ce véhicule est de 28 289,77 euros H.T.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 50 482,17 euros H.T.

Monsieur VIAU invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense totale qui s'élève à 50 482,17 euros H.T. auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région sûre », soit une subvention escomptée de 25 241,08 euros.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur VIAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets 2026 « Région Sûre » de la Région SUD PACA,

CONSIDERANT la politique menée par la Municipalité en matière de sécurité et compte tenu du contexte actuel de menaces terroristes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'acquisition de matériels de vidéoprotection et d'équipements pour les Agents de Police Municipale pour un montant total de 50 479,00 euros H.T.

.../...

**SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible au titre du dispositif « Région Sûre » exercice 2026, pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTE** le schéma de financement suivant :

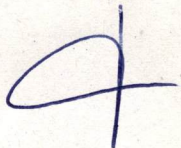
|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| ⇒ Coût total du projet H.T.          | 50 482,17 €        |
| • Conseil Régional - « Région Sûre » | 25 241,08 €        |
| • Autofinancement                    | <u>25 239,09 €</u> |
| TOTAL H.T.                           | 50 482,17 €        |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

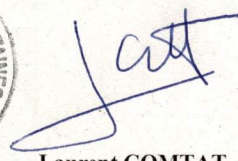
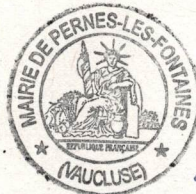
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérome VIAU

Pour extrait conforme,  
Le Premier Adjoint au Maire,



Laurent COMTAT

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 26 Mars 2026

Publiée le : 26 Mars 2026